

Communiqué de presse

Bruxelles, le 7 mai 2001

EFET-Belgique établi pour encourager la libéralisation du marché belge de l'électricité

Les membres de la Fédération européenne des traders d'énergie (European Federation of Energy Traders, EFET) ont formé un groupe de travail, EFET-Belgique, afin de stimuler l'ouverture du marché belge de l'électricité. EFET-Belgique considère que, dans la pratique, le marché belge de l'électricité est peu accessible aux nouveaux entrants et est désireux d'offrir son expertise afin d'en développer l'ouverture.

L'association des consommateurs belge, Test Achat, a déposé une plainte officielle auprès de la Commission Européenne affirmant que les prix de l'électricité en Belgique sont de 20 % supérieurs à ceux des pays voisins. Les acteurs de ce marché ont de plus en plus pris conscience que le marché de l'électricité n'est pas suffisamment libéralisé. Outre l'ouverture d'une procédure contre la Belgique par la Commission Européenne dans le cadre des directives sur l'électricité et le gaz, il est important de signaler que le gouvernement belge va présider le conseil des ministres européen au cours du second semestre de cette année. Dans les conditions actuelles du marché de l'électricité, il est pratiquement impossible d'exécuter des opérations de commercialisation ou de transport ou encore d'approvisionner les clients éligibles en Belgique. Seuls quelques clients ont pu changer de fournisseur. Les conditions pour les nouveaux distributeurs obtenant des droits de capacité de transport au niveau de la frontière sud sont exorbitantes et en fait ils sont obligés de s'alimenter en électricité à l'extérieur.

Ce sont surtout les grossistes qui sont susceptibles de contribuer fortement à développer la transparence des marchés européens de l'électricité et à le rendre plus liquide, y compris le marché belge. Les consommateurs finaux ne bénéficieront réellement de la libéralisation que lorsque cette transparence et cette liquidité seront effectives au niveau de la vente en gros. Le marché belge est loin de satisfaire aux conditions favorisant le développement d'un marché transparent et liquide, et ce pour les raisons suivantes.

- Le marché belge de l'énergie n'est pas réellement ouvert à la concurrence. Aussi bien le marché de la production que celui de la distribution sont dominés par un groupe unique, sans concurrence effective, qui possède également les réseaux de haute et de basse tension dont il assure aussi l'exploitation.
- Les fournisseurs extérieurs trop peu nombreux. Le passage de la frontière est limité pour les opérateurs non historiques et est loin d'être optimisé. Les taxes d'exportation et de transport perçues par l'opérateur du réseau sont en contradiction avec l'esprit des conclusions du forum sur la réglementation du marché de l'électricité qui s'est tenu à Florence l'année dernière.
- Les arrangements contractuels actuels passés avec le propriétaire du réseau ne permettent pas la commercialisation d'énergie sur le réseau primaire belge.
- Des services d'équilibrage et de secours sont nécessaires à l'approvisionnement des clients mais ne sont pas proposés à un tarif régulé. Seuls les producteurs domestiques en situation de monopole peuvent fournir ces services et ils le font à des prix excédant largement ceux proposés sur d'autres marchés.
- Le nouveau code de réseau proposé ne garantit pas un accès transparent et non discriminatoire au réseau.

- La date à laquelle devait être nommé le gestionnaire du réseau de transport (GRT) indépendant n'est toujours pas définie et a été repoussée depuis au moins un an. Les conditions d'accès doivent être améliorées sur une base transitoire et permanente.
- Un accès non discriminatoire éventuel aux importateurs sur la frontière sud pourrait ne pas suffire à altérer la position de domination d'Electrabel. D'autres mesures internes à la Belgique pourront s'avérer nécessaires pour diluer le pouvoir commercial des opérateurs historiques.

EFET-Belgique prépare actuellement la rédaction de deux documents stratégiques. Il est encore plus urgent de définir un plan d'action concernant les questions pratiques. EFET-Belgique se réjouit de pouvoir bientôt rencontrer dans un esprit constructif d'autres institutions concernées et de partager son expertise.

Initialement, EFET-Belgique compte se concentrer avant tout sur le marché de l'électricité mais remercie le GREG, l'agence de réglementation belge, de sa proposition d'une séance de réflexion sur l'accès au transport gazier. Nous considérons ce type de démarche par le biais de la consultation comme un signe très positif pour le développement ultérieur du marché gazier en Belgique. (Le trading au site de Zeebrugge n'intervient pour l'instant que sur une base trans-frontalière mais cela a permis de dynamiser la possibilité qu'un marché gazier grossiste plus ouvert se développe dans le nord ouest de l'Europe.)

Les membres de EFET totalisent plus de 50 organismes d'électricité et de gaz dans plus de 15 pays européens. Parmi ceux-ci, on note la présence des unités de production d'énergie en gros des principales entreprises publiques européennes, qui sont nombreuses à être intéressées par un développement de leurs activités sur le marché belge mais ont jusqu'à présent rencontré, dans la plupart des cas, des difficultés majeures injustifiées.

Lors de la première réunion de EFET-Belgique, une délégation de la Febeliec, la fédération belge des grands consommateurs industriels d'énergie, était présente. EFET-Belgique et Febeliec entrevoient une coopération possible concernant les initiatives à prendre visant à l'ouverture et à la rationalisation du marché belge.

Pour de plus amples informations :

Jan van Aken

Téléphone : +31 20 520 79 70

[M@il: efetbelgium@efet.org](mailto:efetbelgium@efet.org)

Fax : +31 20 64 64 055